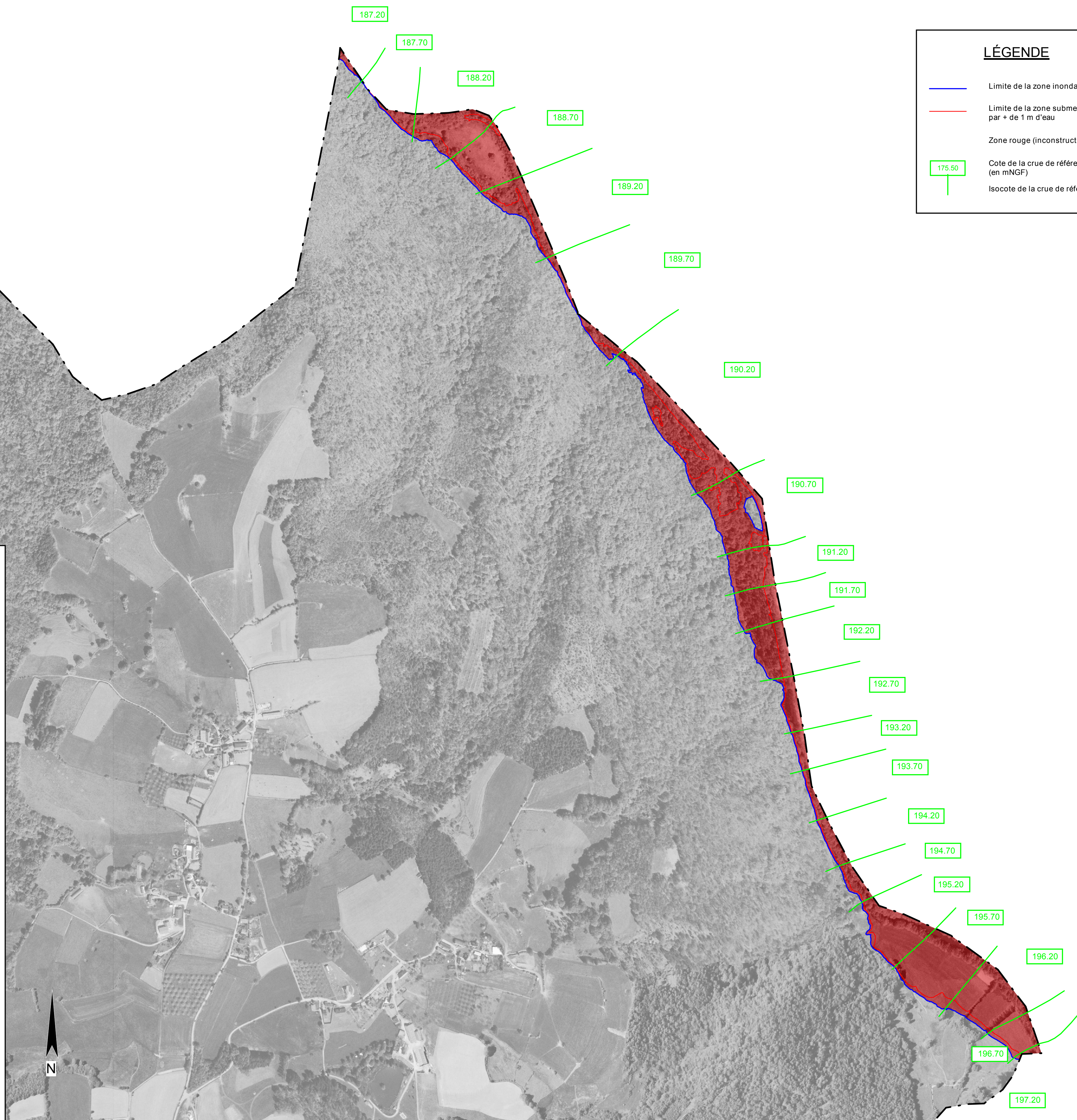


### LÉGENDE

- Limite de la zone inondable
- Limite de la zone submersible par + de 1 m d'eau
- Zone rouge (inconstructible)
- 175.50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA CORRÈZE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES DE LA CORRÈZE

COPIE

ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL  
D'INONDATION (PPRI) DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE  
BASSIN DE LA DORDOGNE, SES AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS,  
D'ARGENTAT A LIOURDRES

Carte du zonage réglementaire pour la crue de référence (crue centennale)  
du cours d'eau La Maronne - Commune de La Chapelle-Saint-Géraud

Echelle: 1/5 000

Vu pour être annexé  
à notre arrêté en date de  
ce jour:

TULLE, le 30 OCT. 2013  
Le Préfet

Bruno DELSÒL

Octobre 2012

Affaire n° 4311734-FLU



Agence de Bordeaux

Le Rubis - 10, rue Gutenberg - B.P. 30281 - 33697 Mérignac cedex - Tel : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 83